

Avis de fusion

29 HAUSSMANN EQUILIBRE

La Société de gestion Société Générale Investment Solutions (France) a décidé de procéder à la fusion-absorption transfrontalière de votre FCP **29 Haussmann Equilibre** (l'OPCVM absorbé) par le compartiment **DIVERSIFIED ASSET FUND** de la SICAV Luxembourgeoise **SG IS Fund** (le compartiment absorbant) géré par Société Générale Investment Solutions (Europe).

- Les parts C du FCP Absorbé (FR0007040373) seront absorbées par la classe d'actions RE du Compartiment Absorbant (LU3376354745) de la SICAV SG IS Fund.

Cette opération, qui a reçu l'agrément de l'AMF le 31 juillet 2026, s'effectuera par voie d'absorption transfrontalière du fonds commun de placement 29 Haussmann Equilibre par le compartiment DIVERSIFIED ASSET FUND sur la base des valeurs liquidatives établies le 16 septembre 2026, calculées et diffusées le 17 septembre 2026.

L'OPCVM absorbé se trouvera dissous de plein droit par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de la fusion.

Le jour de la réalisation de la fusion, le compartiment absorbant émettra le nombre de classes d'actions destinées à être remises aux porteurs du l'OPCVM absorbé en rémunération de leur apport.

La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Valeur liquidative des parts de l'OPCVM absorbé}}{\text{Valeur liquidative des classes d'actions du compartiment absorbant}}$$

Compte tenu de la parité déterminée ci-dessus, les porteurs de l'OPCVM absorbé obtiendront lors de l'échange une part des classes d'actions du compartiment absorbant. Aucune soulte en espèce ne seront versées aux porteurs de l'OPCVM absorbé.

Le Document d'Informations Clés (DIC) de l'OPCVM absorbé et du compartiment absorbant ainsi que le prospectus sont disponibles sur le site internet <https://investmentsolutions.societegenerale.fr> ou sur demande auprès de <https://investmentsolutions.societegenerale.lu/en/contact/>